

**Convention de dépôt
entre Madame Lucile Carbonnier
et
la Ville de Rouen**

*

**Dépôt de quatre dessins d'Amadeo Modigliani
Au musée des Beaux-Arts de Rouen**

Entre les soussignés Mme Lucile Carbonnier, née Alexandre, résidant 47, rue Poncelet,
75017 Paris

Ci-après dénommé « le déposant »

D'une part,

Et

La Ville de Rouen, représentée par Mme Laurence Tison, Adjointe au maire chargée de la
Culture, agissant au nom et pour le compte de la dite Ville en exécution de la délibération du
conseil municipale en date du 8 juillet 2011

Ci-après dénommé « le dépositaire »

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

Considérant qu'à la suite du don de Blaise et Philippe Alexandre (1998) et de la donation de
Blaise Alexandre (2001), l'œuvre d'Amadeo Modigliani occupe dans les collections d'arts
moderne du musée une place de tout premier plan, Mme Lucile Carbonnier propose pour le
musée des Beaux-Arts qui l'accepte le dépôt de quatre dessins de l'artiste qui, comme les
autres œuvres de Modigliani déjà conservées à Rouen, éclairent l'extraordinaire rôle de
mécène que le Dr Paul Alexandre, son père, a joué auprès de l'artiste.

II - CONVENTION

Article 1 - Nature du dépôt

Le dépôt consiste en quatre dessins d'Amadeo Modigliani, énumérés ci-après :

- *La Table tournante* ou *Portrait d'un médium*

- *Femme nue de face vue jusqu'aux genoux, adossée en diagonale, légèrement tournée
vers la gauche, la tête appuyée sur l'épaule droite, le bras droit coupé par la feuille*

- *Anna Akhmatova nue endormie, couchée sur le ventre, bras repliés sous le visage en profil
gauche*

- *Anna Akhmatova nue debout, vue de dos, jusqu'à mi-jambes, tournée de trois-quarts vers
la droite, visage de profil, mains à la hauteur du cou*

La valeur d'assurance globale de ce dépôt est estimée à 820 000 €, soit respectivement
220 000 €, 200 000 €, 200 000 € et 200 000 €.

Article 2 - Durée du dépôt

Le dépôt, objet de la présente convention, est consenti pour une durée de cinq années à compter de la notification de la présente convention.

Trois mois avant l'expiration de la convention, le dépositaire fera part, par courrier, au déposant de son attention de mettre fin au dépôt ou d'en demander le renouvellement.

En cas de décès du déposant, la présente convention sera résiliée de plein droit et le dépositaire s'engage à restituer les œuvres aux ayant droits désignés par le notaire du déposant.

Article 3- Modalités de dépôt

Le dépôt prendra effet dès notification de la présente convention. Le musée des Beaux-Arts de Rouen prend à sa charge les frais d'emballage, de transport et d'assurance, aller et retour, liées à ce dépôt. Une assurance sera contractée pour le transport ainsi que pour la durée du dépôt. Elle couvrira les risques d'accident, de dégradation et de vol.

Les œuvres bénéficieront des mêmes conditions de conservation que l'ensemble des collections permanentes du musée des Beaux-Arts et demeurent la propriété du déposant.

Article 4- Conditions du dépôt

Sur les cartels et sur toute documentation destinée au public, la mention « collection particulière, dépôt » sera apposée.

Toute reproduction, toute représentation des œuvres déposées devra respecter les dispositions en vigueur du code de la propriété intellectuelle et ne pourra se faire sans l'accord préalable des deux parties. Toute édition à partir d'une œuvre déposée devra porter la mention « collection particulière, dépôt au musée des Beaux-Arts de Rouen ». Le prêt éventuel des œuvres à des expositions organisées à l'extérieur du musée des Beaux-Arts sera soumis à l'accord préalable du déposant.

Article 5- Non respect des clauses de la présente convention

En cas de non respect des conditions de dépôt ci-dessus énumérées, dûment constaté par le déposant, le dépositaire s'engage à restituer immédiatement à ses frais les dessins en dépôt. Pour tout litige lié à l'exécution de la présente convention, il est fait élection des tribunaux de Rouen.

Fait a Rouen, le
(en deux exemplaires)

Madame Lucile Carbonnier
Le déposant

pour la Ville de Rouen
Madame Laurence Tison
Adjointe au maire